

U2025 - 16

Envoyé en préfecture le 28/03/2025
Reçu en préfecture le 28/03/2025
Publié le
ID : 033-213302722-20250327-U2025_16-AU



REPUBLIQUE FRANCAISE

COMMUNE DE MARSAS



DÉCLARATION PRÉALABLE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE

N° DP 033 272 25 00004 déposé le 13/02/2025, complet le 25/03/2025 et affiché le 13/02/2025	
Par :	Monsieur RODRIGUES BERNARDO Diogo
Demeurant à :	5, Hameau Gélineau 33620 MARSAS
Sur un terrain sis à :	5, Hameau Gélineau 33620 MARSAS 272 ZB 161, 272 ZB 164
Nature des Travaux : Surface de plancher créée :	Démolition d'un cabanon et construction d'un abri de jardin 12,13 m ²

ARRÊTÉ
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune

Le Maire de la commune de Marsas,

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,
Vu le plan local d'urbanisme approuvé le 18 novembre 2005,
Vu la modification n°1 approuvée le 21 février 2007,
Vu la demande de déclaration préalable présentée le 13/02/2025 par Monsieur RODRIGUES BERNARDO Diogo pour la démolition d'un cabanon et la construction d'un abri de jardin sur un terrain situé 5, Hameau Gélineau à Marsas (33620) pour une surface de plancher créée de 12,13 m²,
Vu les pièces complémentaires reçues en mairie le 25/03/2025 ;

ARRETE

Article 1: Il n'est pas fait opposition à la Déclaration Préalable susvisée.

A Marsas,
Le Maire,
Brigitte MISIAK
Signé électroniquement



Signé électroniquement par : Brigitte Misiak
Date de signature : 27/03/2025
Qualité : Parapheur Urbanisme Marsas - Maire